

La commune vous informe

■ LE CIMETIÈRE

Conscients que le temps laisse peu à peu son empreinte dans le cimetière, plusieurs opérations vont y être menées pour lui redonner une véritable identité. Ce projet se déroulera en 3 phases :

- Phase 1 : Régularisation des sépultures situées en terrain commun (sans concession)
- Phase 2 : Reprise de certaines sépultures en terrain commun
- Phase 3 : Reprise matérielle des sépultures

La régularisation de sépultures situées en terrain commun (phase 1) va se dérouler d'avril 2023 à fin août 2023 et permettra aux familles d'acquérir une concession sur leurs sépultures en terrain commun.

Toutes les informations sur le projet ainsi que les détails sur la phase 1 se trouvent dans le document joint au Flash Infos.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie pour toute information complémentaire.

■ ENQUÊTE PUBLIQUE : DU LUNDI 20 MARS 2023 AU LUNDI 3 AVRIL 2023

Le Préfet du Haut-Rhin nous informe de l'ouverture d'une enquête publique relative à la suppression du passage à niveau pour véhicules n°43 de la ligne de chemin de fer de Neuf-Brisach à Bantzenheim situé sur le territoire de la commune. Le dossier sera consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture, du 20 mars 2023 au 3 avril 2023.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur M. Désiré HEINIMANN qui se tiendra à la disposition du public, en mairie, les **lundis 20 mars 2023, de 11h à 11h45 et 3 avril 2023, de 15h à 17h.**

■ JOURNÉE CITOYENNE 2023

La 8^{ème} édition de notre Journée Citoyenne aura lieu le **samedi 13 mai 2023, de 8h à 17h.**

Notez dès à présent la date. Vous trouverez les chantiers proposés ainsi que les modalités d'inscription dans vos boîtes aux lettres courant mars 2023.



Chez nous

■ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Samedi 11 mars 2023, à partir de 19h, à la salle de musique : Soirée « après Classe de Neige » organisée par l'association USEP de l'école élémentaire
Tous les détails se trouvent dans le tract ci-joint.

■ DON DE SANG

Pas de pause pour le don de sang !

Lundi 13 mars 2023, de 16h30 à 19h30, à la salle de musique : Collecte de sang

Actuellement, les réserves sont très faibles et il devient urgent d'agir en sensibilisant les personnes à venir faire un don. Si c'est une première pour vous, rassurez-vous, toutes les mesures sont prises par le personnel sur place pour vous guider et respecter le bon déroulement de la collecte.

Votre don est précieux, il est l'assurance de vies sauvées. Les membres de l'amicale remercient d'avance les personnes qui seront présentes.

■ LA SOIRÉE ONLY GIRLS

Et de trois !

Vendredi 24 mars 2023, à partir de 19h, à la salle des sports : Soirée « Only Girls » organisée par le BC Rumersheim

Une vingtaine d'exposantes seront au rendez-vous avec au programme, défilé de prêt à porter et de lingerie dans la soirée.

Entrée (6 €/personne) sur réservation via le QR Code ci-contre.



■ LA RUM'RUN

Lundi 10 avril 2023 (lundi de Pâques) : la RUM'RUN, 2^{ème} édition de la marche solidaire avec la mise à l'honneur de l'association du village « Marceau l'Aventurier »

Au programme : 2 circuits de marche ou course à pied au départ de la salle des sports, de 9h à 15h.

Petit déjeuner et déjeuner sur place.

Chez nous

■ LE CONSEIL DE FABRIQUE

Dans les prochaines semaines, les membres du conseil de fabrique distribueront les relevés fiscaux concernant votre don de l'année 2022. Pour rappel, celui-ci vous permet de déduire de votre impôt sur les revenus une valeur de 75 % de votre don. Pour exemple, un don de 30 € vous permet de déduire 22,50 € de votre impôt.

Ils vous remercient pour votre soutien qui rappelons-le permet d'entretenir l'église.

Les membres du conseil de fabrique profiteront de la remise de ces relevés fiscaux pour vous solliciter pour l'année 2023.

■ ATTERRISSAGE RÉUSSI !

« Nos » cigognes sont de retour au village. Parties en migration début septembre 2022, Récompense, le mâle est revenu le 9 février 2023 et Juste, la femelle, l'a rejoint le 17 février 2023.



Remerciements

A l'occasion de leurs noces d'or, Marc et Monique MULLER remercient Monsieur le Maire, ses adjoints et conseillers municipaux, le personnel communal, la famille, les amis et toutes les personnes pour l'aimable attention témoignée en ce jour.

CCARB

■ OFFRE D'EMPLOI

1 agent chargé du développement économique (H/F) en contrat de projet d'une durée de 3 ans. CV et lettre de motivation à déposer avant le 15 mars 2023.

A pourvoir dans les meilleurs délais. Détails de l'offre et modalités de candidature sur le site de la CCARB.

Divers

■ LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mardi 21 mars 2023, de 9h à 10h30 : Webinaire de présentation du nouveau service « MDPH en ligne » qui permet aux personnes handicapées, à leurs proches aidants ou à leurs représentants légaux de remplir et déposer leur demande d'aides MDPH en ligne et de suivre les avancées de traitement de leur dossier. Ce service est gratuit, sécurisé et disponible 24h/24, 7j/7. Rendez-vous sur mdphenligne.cnsa.fr.

Inscription obligatoire avant le 16 mars 2023 par mail auprès de Nelly PONAM (nelly.ponam@alsace.eu).

Renseignements sur alsace.eu ou au 03 69 49 39 00.

Aux alentours

■ REPAIR CAFÉ

Samedi 11 mars 2023, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30, à la salle des fêtes d'Artzenheim : Repair café
Renseignements à la CCARB au 03 89 72 14 97.

■ ANIMATION SENIORS

Mercredi 29 mars 2023 : Sortie « Carpes-Frites » (avec repas au Glockabrunna à Balschwiller)
Inscriptions jusqu'au 22 mars 2023 (places limitées).
Coupon-réponse disponible sur le site de la CCARB.
Renseignements au 07 85 28 42 11.

■ NOT' EN CHOEUR

Samedi 1^{er} avril 2023, à 20 h et dimanche 2 avril 2023, à 15 h, à la salle des fêtes de Fessenheim : Concert vocal du groupe Not' en chœur
Entrée : 12 € / - 12 ans : 5 €. Places numérotées.
Renseignements et réservations au 06 79 96 55 98 ou par mail notenchoeur@sfr.fr

■ MÉDIATHÈQUE DE BANTZENHEIM

Jeudi 6 avril 2023, à 19h, à la Filature de Mulhouse : Ciné-Concert « Coco ».
Entrée : adulte 14 € / réduit 9 €.
Réservation obligatoire avant le 22 mars 2023, à la médiathèque de Bantzenheim au 03 89 26 09 02.

Marché des producteurs locaux

Pendant la période hivernale, le marché aura lieu **toutes les 2 semaines**, le 1^{er} et le 3^{ème} vendredi de chaque mois, jusqu'à sa reprise hebdomadaire au printemps avec le retour du maraîcher.

L'épicerie René sera présente
les **vendredis 3 et 17 mars 2023, de 17h à 19h.**

Informations pratiques

Numéros utiles	
Secrétariat de mairie	03 89 26 04 05 secretariat@mairie-de-rumersheimhaut.fr
Médecin de garde	15 (samu)
Pharmacies de garde	3237 ou www.pharma68.fr
Sapeurs-pompiers	18 ou 112 depuis un portable
Samu	15
Gendarmerie	03 89 83 79 40 ou 17
Brigade Verte (Soultz)	03 89 74 84 04
Presbytère catholique	03 89 48 60 13

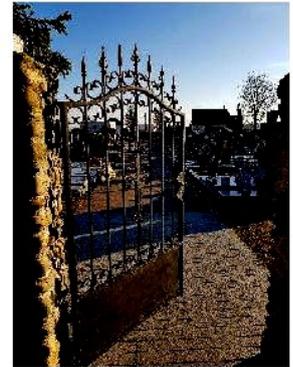


Dans la nuit **du samedi 25 au dimanche 26 mars 2023**, passage à l'heure d'été : à 2h du matin, il sera 3h.

Le cimetière communal

Depuis les travaux de réaménagement et d'extension du cimetière communal qui se sont achevés en 2004, il est de notre devoir de l'entretenir et de le préserver, mais également de le valoriser et de le faire évoluer.

Conscients que le temps y laisse peu à peu son empreinte, un état des lieux y a été réalisé par le groupe de travail « cimetière » (Hervé BADER, David BITZBERGER, Sophie DEHARBE, Caroline GROTZINGER et Daniel MOUTOUSSAMY).



Afin de redonner à notre cimetière une véritable identité, plusieurs opérations vont y être menées et se dérouleront en 3 phases :

<p>Phase 1 Régularisation des sépultures situées en terrain commun (sans concession) Tous les détails sont donnés ci-dessous.</p>	<p>Avril 2023 - Août 2023</p>
<p>Phase 2 Reprise de certaines sépultures en terrain commun Après avoir donné aux familles la possibilité de transformer une sépulture en terrain commun en emplacement concédé (phase 1), la commune va procéder à la reprise de certaines sépultures en terrain commun dont le délai de rotation (10 ans) qui court à partir de la date de la dernière inhumation, est expiré. La procédure de reprise qui durera 1 an, sera ciblée sur des sépultures répondant à des critères prédéfinis comme un état visuel d'abandon. Les familles auront 1 an pour enlever les objets, signes et monuments funéraires. Elles pourront également pendant cette période décider le transfert du corps dans une autre sépulture (conçédée, cette fois) ou sa crémation. A la fin de la procédure, la reprise de ces sépultures par la commune sera actée.</p>	<p>Octobre 2023 - Septembre 2024</p>
<p>Phase 3 Reprise matérielle des sépultures La reprise matérielle par la commune des sépultures de la phase 2 n'est pas immédiatement obligatoire et se traduira par deux opérations échelonnées dans le temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enlèvement des monuments restants en surface pour sécuriser et harmoniser le cimetière. - Exhumation des restes mortuaires afin de pouvoir réattribuer les emplacements. 	<p>A partir d'octobre 2024</p>

Phase 1 - Régularisation des sépultures situées en terrain commun (sans concession)

Avril 2023 - Août 2023

Dans les carrées A, B, C et D, les sépultures matérialisées par une pastille orange (●) sur le plan du cimetière ci-joint sont sans titre de concession et sont donc considérées en terrain commun en raison de l'absence de paiement de redevances.

Les familles ont la possibilité à partir du mois d'avril 2023 et jusqu'à fin août 2023 de régulariser la situation en acquérant une concession sur leurs sépultures respectives. Pour ce faire, il faudra se rendre à la mairie aux heures habituelles d'ouverture ou contacter le secrétariat de mairie au 03 89 26 04 05. Le prix des concessions est fixé par le règlement du cimetière :

	Durée de la concession	
	15 ans	30 ans
Tombe 2 m ² , simple	30 €	60 €
Tombe 4 m ² , double	60 €	120 €
Tombe 6 m ²	90 €	180 €

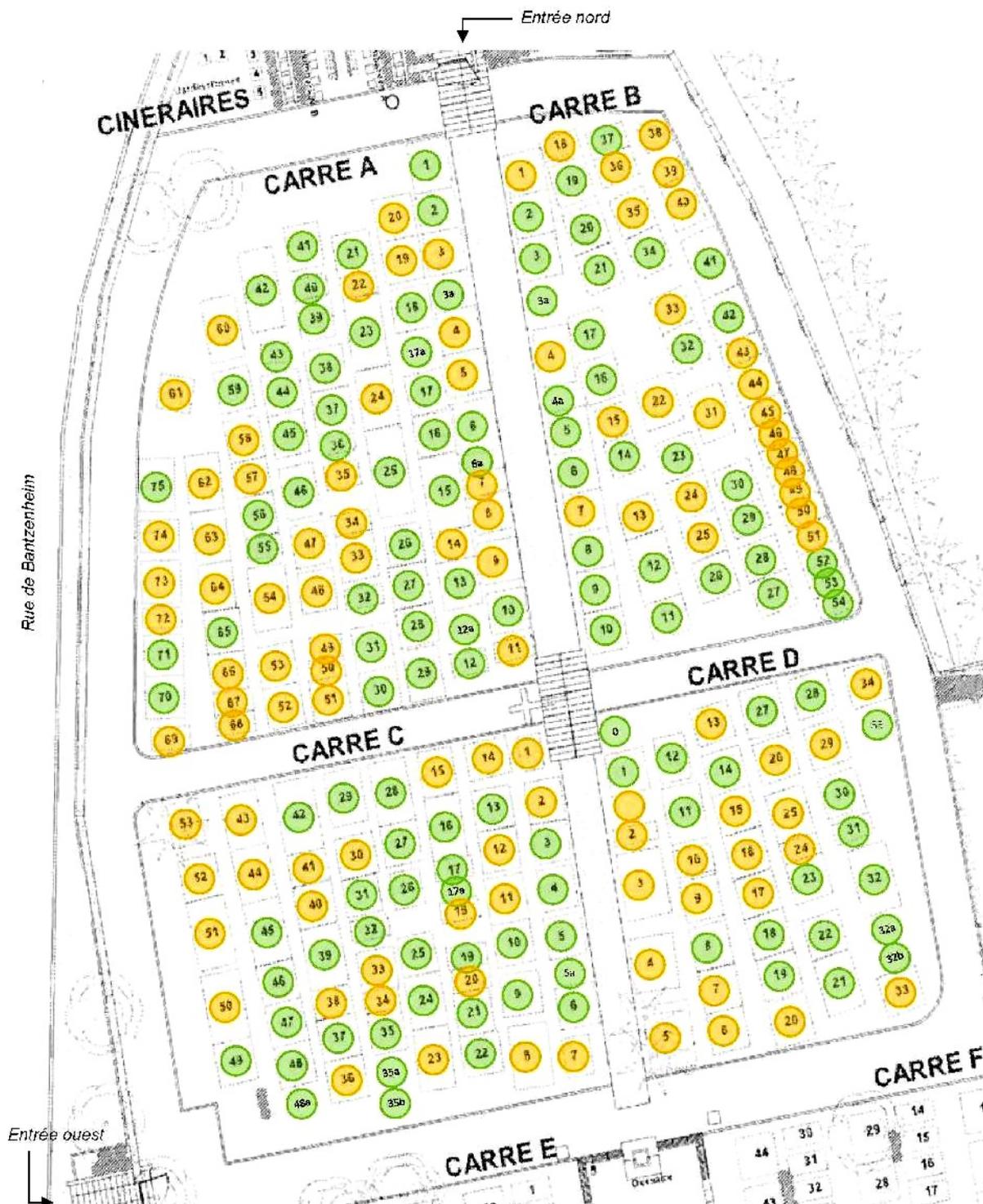
Les sépultures concernées par cette régularisation sont identifiées

- sur le plan du cimetière (pastille orange) qui est affiché au cimetière et qui est également consultable en mairie,
 - par une plaquette informative apposée sur chaque tombe,
- pour informer les familles et leur permettre de se manifester et de régulariser.

Nous vous tiendrons informé de l'évolution de cette phase 1 dans nos différents Flash Infos.

Le secrétariat de mairie reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

- Sépulture avec concession
- Sépulture sans attribution formelle par un acte de concession



Soirée après CLASSE DE NEIGE



Organisée par l'association USEP de l'école élémentaire de Rumersheim-le-Haut

SAMEDI 11 MARS 2023

A partir de 19 heures à la salle de musique de RUMERSHEIM-LE-HAUT

- **Formule (16 euros par adulte/10 euros pour enfant : - de 12 ans) :**
 - repas (bouchées à la reine et nouilles)
 - café
 - dessert (Tentations Croquantes)
- Soirée animée par un DJ, ambiance assurée !
- Soirée organisée par l'association USEP pour financer la classe de neige des élèves de l'école élémentaire de Rumersheim-le-Haut.
- Pour tout renseignement, contactez le 06.75.59.76.78 ou le 03.89.26.12.70

Bon de réservation pour la soirée "après classe de neige"

(à remettre dans la boîte aux lettres de l'école élémentaire avant le vendredi 3 mars 2023)

Nom : Nombre de personnes :

Formule (sur commande uniquement) :

- Formule adulte : 16 x = Euros

- Formule enfant : 10 x = Euros

À payer :Euros

➔ Paiement par chèque de préférence à l'ordre de l'association USEP.